



**Destinataires :**

Président de club  
DTE EFVL et Club Ecole  
Biplaceurs associatifs et professionnels

*Nice, le 13 avril 2007*

Suivi technique : BOUVARD Jacky, CAUX Raymond, DEDIEU Alain, DELACOTE Gérard  
Relais secrétariat : Emilie Sciandra

**N/Réf.** : CF 07-07 Groupe travail parachute secours en bi.doc

**Objet** : Lancement d'un groupe de réflexion sur l'application d'une directive générale fixant l'obligation d'emport de parachute de secours en PP et/ou D biplace

*Cher ami,*

*Suite aux décisions des comités directeurs du 8 décembre 2006 et du 10 février 2007, un groupe de réflexion est mis en place sur les modalités d'application de l'obligation d'être équipé d'un parachute de secours pour la pratique du vol libre en biplace, à compter du 1er janvier 2008. Extrait de la communication fédérale faisant suite au comité directeur du 10 février 2007:*

***"Une période de réflexion est donc ouverte sur les conditions d'application de la directive générale votée par le comité directeur du 8 décembre dernier. Cette réflexion sera menée par la commission formation vol libre, avec la participation du président de la commission des assurances, de représentants des écoles associatives et des écoles professionnelles, de représentants des clubs."***

*Ce courrier a pour but de préciser les éléments et conditions de fonctionnement du groupe.*

**1/ Candidatures**

*A réception de ce courrier, il vous appartient de faire connaître officiellement votre intention de participer à la réflexion collective menée sur le sujet. Vous devez pour cela adresser un mail à Emilie SCIANDRA ([emilie@secretariat.ffvl.fr](mailto:emilie@secretariat.ffvl.fr)) du secrétariat fédéral, **avant le 25 avril 2007**. Une confirmation de réception vous sera alors adressée, la composition définitive du groupe sera arrêtée le 2 mai 2007.*

**2/ Pilotage**

*La commission formation missionne quatre membres de la direction technique nationale pour conduire les travaux de ce groupe de réflexion, présidé par Pierre BRAEMS, président de la commission formation, membre du bureau directeur.*



### **3/ Fonctionnement**

*Les échanges se feront principalement par voie de messagerie électronique, une ou plusieurs réunions téléphoniques pouvant intervenir. Elles réuniront un petit nombre d'interlocuteurs, choisis parmi les membres du groupe de réflexion pour leur représentativité.*

*Il est souhaitable que les travaux ne soient pas parasités par des forums de discussion, et autres « blogs », la possibilité de participer "officiellement" étant suffisamment large.*

### **4/ Echéances**

*Le groupe de réflexion sera institué dans le courant du moi d'avril. Ces conclusions seront disponibles à la date de la coupe Icare 2007.*

### **5/ Conclusions**

*Celles ci synthétiseront seulement les débats internes et propositions du groupe de réflexion, et ne peuvent en aucun cas être considérées en tant que décisions !*

### **6/ Validation**

*Elle interviendra à l'occasion du CD de septembre 2007, sur proposition du bureau directeur, pour une entrée en application effective au 1er janvier 2008.*

*Les décisions prises cet hiver, de passer d'une recommandation ambiguë datant de 1998, à une obligation négociée, montrent le sérieux et le courage des responsables fédéraux dans l'approche des questions de sécurité, mais aussi d'image de notre milieu.*

*Je vous remercie d'accorder toute l'attention qu'elle mérite à ce sujet.*

*Amicalement*

Pierre BRAEMS  
Président de la commission formation

**FEDERATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE  
DELTA - PARAPENTE - CERF-VOLANT  
4, Rue de Suisse - 06000 NICE  
Tél. 04 97 03 82 82 - Fax 04 97 03 82 83**

#### **Copie :**

Comité Directeur  
Comité National Delta  
Commission des Assurances  
Commission Technique et Sécurité  
Dtne  
Présidents de Ligues et CDVL  
SNMVL